

INFO SUPERMOTO 2018

Licences et classes autorisées

Il est possible de concourir dans les classes suivantes:

Classe	Age Minimal	Age Maximal
Originals	15 ans	Néant
Senior	30 ans	Néant
Débutants	15 ans	Néant
Nationaux	15 ans	Néant
Euro-Nationaux	16 ans	Néant
Prestiges	16 ans	Néant
Quads ou Side-cars	16 ans	Néant

- Les coureurs de moins de 18 ans doivent présenter une autorisation parentale.
- La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur.
- Les coureurs, qui veulent souscrire une licence ' Débutants ', ne peuvent avoir eu une licence annuelle ' Supermoto ' pendant les 5 (cinq) années précédentes, sauf les coureurs qui , par décision du groupe de travail, sont obligés de promouvoir dans une autre classe.
- **Les coureurs, qui veulent souscrire une licence ' Senior ', ne peuvent avoir eu une licence annuelle ' Supermoto ' pendant les 5 (Cinq) années précédentes que dans la catégorie ' Débutants '. sauf les coureurs qui , par décision du groupe de travail, sont obligés de promouvoir dans une autre classe.**
- Le coordinateur, le Groupe de travail et/ou Directeur de course auront le droit d'obliger un coureur à monter de catégorie. Cette promotion restera valable pour la saison en cours.
- Toute demande motivée de promotion ou de rétrogradation de classe devra être introduite auprès du dit Groupe de Travail supermoto au plus tard 15 jours avant la première épreuve 2018.

Numéros de course et plaques numéros :

Classe	Numéro	Couleur	Licence 1 manifestation
Originals , Débutants & Seniors	1 à 199	libre	À partir de 500
Prestiges	1 à 299	libre	/
Nationaux & Euro-Nationaux	300 à 499	libre	À partir de 500
Quads/ Sidecars	1 à 199	libre	/

Il est strictement interdit de déroger à la règle d'attribution des numéros de course

Les numéros de course attribués en 2017 seront réservés jusqu'au 15/02/2018. A partir de 16/02/2018 les numéros seront libérés et disponibles pour tout autre demandeur d'une licence annuelle.

* **Attention** : les coureurs Prestige souhaitant conserver leur numéro de course **2017**, sont priés de prendre contact avec le coordinateur (leslie.beys@telenet.be) qui en informera le secrétariat de la FMB et de la KNMV.

Inscriptions aux épreuves:

Les participants doivent s'inscrire obligatoirement via le site web de la FMB (www.fmb-bmb.be) et payer le droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve.

Droit d'engagement 2018 (pas de changement)

Licenciés annuels supermoto : Nationaux, Euro-Nationaux, Prestiges et demo Side-car

Epreuve sur 1 jour: €80, épreuve sur 2 jours: €90 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve. En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardive, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: **€90**, pour une épreuve sur 2 jours: **€100**.

Licenciés 1-manifestation : Nationaux, Euro-Nationaux, Prestiges et demo Side-car

Epreuve sur 1 jour: €100, épreuve sur 2 jours: €110 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve. En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardive, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: **€110**, épreuve sur 2 jours: **€120**.

Licenciés annuels supermoto : Débutants, Origines et Quads

Epreuve sur 1 jour: €60, épreuve sur 2 jours: €70 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve. En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardive, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: **€70**, pour une épreuve sur 2 jours: **€80**.

Licencié 1-manifestation : Débutants, Origines et Quads

Epreuve sur 1 jour: €80, épreuve sur 2 jours: €90 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve. En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardive, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: **€90**, pour une épreuve sur 2 jours: **€100**.

Les nouveautés les plus importantes en 2018 :

- Création de la catégorie seniors pour les coureurs de +30 ans (ils rouleront ensemble avec les Débutants mais avec classement séparé)
- Protection dorsale obligatoire + interdiction des gants de cross (cuir uniquement)
- Coupe-circuit quads : pas de modifications
- Uniquement les épreuves en Belgique compteront pour le Championnat de Belgique. Les épreuves aux Pays-Bas ne compteront seulement pour la BeNecup.

Promotions coureurs 2017

Débutants vers Nationaux : nr. 1 et 2, 3 obligatoire ; nr. 4 et 5 facultatif

Promotions obligatoires : Raemdock T., Demolder A. en Jacob P.

Promotion facultative: Cornelis R. en Maniquet F.

Nationaux vers Euro-Nationaux : nr. 1 et 2 obligatoire; 3 facultatif

Promotions obligatoires : Corman François en Jamar Sebastien

Promotion facultative: Meyan Kevin

Euro-Nationaux vers Prestige : nr. 1 et 2, 3 obligatoire, 4,5 facultatif

Promotions obligatoires : Roos Koen; Boris Lienard, Tausch T.

Promotion facultative: Lagamme N., Boot J.

Collaboration avec la KNMV en 2018

Toutes les épreuves aux Pays-Bas et en Belgique des catégories Prestige, Euro-Nationaux et Nationaux seront pris en compte pour la **BeNeCup** des catégories respectives.

Inscriptions épreuves aux Pays-Bas: Les participants doivent s'inscrire obligatoirement via le site web de la FMB (www.fmb-bmb.be) et payer le droit d'engagement à la FMB au plus tard 8 jours avant l'épreuve. Le droit d'inscription pour les épreuves sur 1 jour est de **80 EUR** (toutes les classes) et de **90 EUR** en cas d'inscription/paiement tardive et/ou sur place

Pour rappel:

Tapis environnement

L'utilisation d'un tapis environnement est obligatoire. La sanction suivante est prévue: **exclusion de l'épreuve**. Un tapis peut être commandé **via le bon de commande électronique publié sur le site web FMB** (www.fmb-bmb.be, menu **Environnement - documents**).

L'utilisation des Tear offs est interdit. La sanction suivante est prévue: **exclusion de l'épreuve**.

Transpondeur

Les coureurs ont la possibilité d'acheter / louer un transpondeur (type X2 transpondeur MX) auprès de la firme Mylaps (www.mylaps.com) ou de louer un transpondeur sur place auprès du collège pour le Chronométrage de la FMB. Le prix de location est de 20 EUR et un caution de 50 EUR sera demandée. Les coureurs sont conseillés d'acheter / louer un transpondeur via la firme Mylaps ce qui sera plus avantageux à long terme.

Demande de licence

La FMB, la VMBB et la FMWB lancent une nouvelle application pour les demandes de licences 2018 de types sportives et loisirs. Vous pouvez installer cette application "My FMB-BMB" sur votre ordinateur ou laptop en utilisant le lien publié sur la page d'accueil de la FMB ou via le lien suivant : <http://fmb-bmb.magelan.be/>

L'application sera également prochainement disponible sur smartphone et tablette (via Apple et Google play store).

Attention : Les licenciés 2017 devront s'inscrire via le bouton 'Licencié sport 2017', les autres coureurs via le bouton 'Nouveau licencié'.

Les demandeurs d'une licence 2018 annuelle doivent être en ordre (dossier complet rentré à la FA et paiement enregistré par celle-ci) pour le **lundi midi** avant une épreuve qui se déroule le dimanche.

<p>Le règlement 2018 complet sera bientôt disponible sur le site internet de la FMB</p>
--